

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 4 MARS 2021

DEL-2021-48

L'An deux mille vingt et un, le quatre mars, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 25/2/2021, s'est réuni 'Salle Parmand' du Centre de convention d'Archamps sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes BILLOT, BOUCHET, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, GOURDIN, PARIS, TARAGON.
MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BACHELLARD, BARBIER, BARTHALAIS, BAUD-GRASSET, BOUVARD C, BOUVARD M, CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, DESCHAMPS, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GENOUD, GILBERT, GILET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, JOURNE, LEOTY, MARTIN-COCHER, MEYNET-CORDONNIER, OBERLI, PAULY, PERRISSIN-FABERT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, ROSSINELLI, SIBILLE, STEYER, TOURNIER.

Suppléants :

MM ANTHOINE, CHARBONNIER, GOURREAU, NEVES, SAUVAGET, VUILLERMOZ.

Avaient donné pouvoir :

Mmes LAFARIE, MUGNIER.
MM. BUFFLIER, BURNET, CONDEVAUX JF, COUTIER, DEAGE, LEBEAU-GUILLOT.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BRO, MERMIER, METRAL.
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BLOUIN, BOISIER, BONTEMPS, BOUCLIER, CALONE, CARTIER, CAVAREC, DEFAGO, DUNAND, GILLET, GONDA, HAVEL, HERBRON, LARCHER, LEROY, LOMBARD, MATHIAN, MODURIER, PELLARIN, PENHOÛT, PEROU, PERRET, THOUVENIN, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mme OLLIVIER – Payeure départementale
Mmes ASSIER, CELDA, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, PERINEL, POURRAZ,
MM BAILLY, CHALLEAT, GAL, LOUVEAU, PUANGSUDRAC, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 83
Présents : 50
Représentés par mandat : 8

Objet : REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DU SYANE

Exposé du Président,

Suite au renouvellement des instances délibératives du Syndicat, il est proposé d'adopter le Règlement intérieur du Comité du SYANE.

Ce règlement intérieur précise les conditions de fonctionnement des assemblées, ainsi que les modalités d'installation des membres du Comité.

Le projet de Règlement intérieur du Comité a été présenté à la Commission des finances le 18 février et à la Commission des Ressources humaines et de l'administration générale le 24 février. Il est joint à la présente délibération.

Les membres du Comité sont invités :

- à adopter le Règlement intérieur du Comité du SYANE.

**1 voix Contre - M. ROSSINELLI.
Adopté.**

Le Président,

J.P. AMOUDRY.

